

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**Séance du 1<sup>ER</sup> Février 2021**

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi premier février deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du conseil communautaire rue Pauphile à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

**Convocation** de M. Michel BREUILH en date du 25 janvier 2021

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Étaient présents : 19**

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

**Objet : 1.1- Autorisation signature du marché de travaux portant sur le système d'arrosage automatique des terrains gazonnés de Laval Verdier à St Mexant**

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la consultation en procédure adaptée lancée au BOAMP le 24 novembre 2020 relative aux travaux portant sur la réalisation d'un arrosage automatique des deux terrains de football du complexe de Laval Verdier à St-Mexant, avec remise en état de la pelouse et toutes prestations et fournitures connexes,

Considérant les 4 offres reçues et l'analyse faite par le service patrimoine et gestion bâtiment avec appui du service de l'éducation sport jeunesse de la ville de Tulle,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Valide l'analyse et attribue le marché portant sur les travaux du système d'arrosage automatique sur les terrains gazonnés du complexe de Laval Verdier à St Mexant à l'entreprise PITAUD domiciliée 3 route des Tourons 19500 JUGEALS NAZARETH pour un montant de 81 122.00 € HT soit 97 346.40 € TTC pour l'offre de base avec variante ;

2°) Autorise le Président à signer les marchés afférents ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

3°) Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget principal chapitre 23.

Fait et délibéré le 1<sup>er</sup> février 2021  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,



Michel BREUILH